

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 28
présents : 19
absents représentés : 3
absent non représenté : 6
votants : /

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 heures 00 minute,
le Conseil municipal de la commune de **SALLES**
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**
à la Salle des fêtes de Lavignolle, sous la présidence de Madame **Nadège**
DOSBA, 1^{ère} Adjointe.
Date de convocation du Conseil Municipal : **19 mars 2024.**

PRÉSENTS :

Nadège DOSBA - Patrick ANTIGNY – Fabienne PASQUALE - Dominique BAUDE - Morgan BOUTET - Christiane PRÉVOST - Éric CHAUFFETON –
Adjoints au Maire
Alain BOURGUIGNON - Bernard PLET - Hervé GEORGES – Carole BONNAFOUX - Frantz MOUGEOT - Françoise VELAZCO - Vanessa DANIEL -
Séverine PLACE-HANS - Anne-Marie MOREIRA - Jean-Pierre POUMEYRAU - Marie-Christine DULUC – Christian LIMONTA – Conseillers
Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Bruno BUREAU a donné pouvoir à Nadège DOSBA ;
Sylvie DUFOURCQ a donné pouvoir à Christian PRÉVOST.
Frédéric ARAUJO a donné pouvoir à Vanessa DANIEL.

Publié le **29 MARS 2024**

ABSENTS :

Vincent TÉCHOUEYRES ;
Graziella CLICHEROUX ;
Patrice JOUBERT ;
Tristan PAUC ;
Jean-Claude SAUNIER ;
Jean-Matthieu LECOCCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Patrick ANTIGNY.

Délibération n°2024-07 – Procès-Verbal d'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Christiane PRÉVOST, expose que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment son article L. 270 ;

Vu la délibération n°2023-74 du conseil municipal du 06 novembre 2023 désignant les élus au sein des commissions municipales ;

Considérant le décès de Monsieur Pierre BROUSTE-LEFIN, membre élu de la liste « Unis pour Salles » ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à

remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Marie-France DEDOUBAT ;

Considérant que Madame Marie-France DEDOUBAT a accepté de siéger au sein du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Marie-France DEDOUBAT en qualité de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal ;
- **DIT** qu'une modification du tableau des Conseillers municipaux sera effectuée et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de sa nouvelle composition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

À Salles, le 26 mars 2024.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée



Nadège DOSBA

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.